

# Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel



Nom de l'entité déclarante	CIMENT QUÉBEC INC.			
Année de déclaration	Du : 2021-01-01	Au : 2021-12-31	Date de soumission	2022-06-10
Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante	E950413	<input checked="" type="radio"/> Rapport initial <input type="radio"/> Rapport modifié		
Autres filiales inclus (champ facultatif)				
Rapport non consolidé				
Rapport non substitué				
Par l'entité déclarante				
<p><i>Conformément aux exigences de la LMTSE et plus particulièrement de l'article 9 correspondant, je certifie que j'ai vérifié l'information contenue dans le rapport en vertu de la LMTSE pour les entités figurant sur la liste ci-dessus. Selon mes connaissances et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, les renseignements contenus dans le rapport en vertu de la LMTSE sont vrais, précis et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.</i></p>				
Nom complet de l'administrateur ou du représentant de l'entité déclarante	François Proulx		Date	2022-06-10
Titre de poste	Vice-Président, Finances et Administration			

## Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

Année de déclaration	Du : 2021-01-01	Au : 2021-12-31	
Nom de l'entité déclarante	CIMENT QUÉBEC INC.		Devise du rapport : CAD
Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante	E950413		
Entités filiales déclarantes (si nécessaire)			



### Paiements par bénéficiaire

Pays	Nom du bénéficiaire <sup>1</sup>	Départements, agences, etc., des bénéficiaires qui ont reçu des paiements <sup>2</sup>	Taxes	Redevances	Frais	Droits découlant de la production	Primes	Dividendes	Paiements pour l'amélioration d'infrastructures	Montant total payé au bénéficiaire	Remarques <sup>3,4</sup>
Canada -Quebec	VILLE DE SAINT-BASILE		663 127 \$	49 637 \$						712 764 \$	
Canada -Quebec	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE			242 380 \$						242 380 \$	
Canada -Quebec	VILLE DE LAVAL		204 516 \$							204 516 \$	
Canada -Quebec	VILLE DE QUÉBEC		120 474 \$	27 771 \$						148 245 \$	
Canada -Quebec	VILLE DE SAINT-RAYMOND		8 517 \$	104 355 \$						112 872 \$	
United States of America	CITY OF EVERETT		85 023 \$							85 023 \$	

**Remarques supplémentaires:** Note A : Les montants présentés sont tous en dollars Canadiens.  
 Pour les paiements effectués aux États-Unis, les montants payés ont été convertis au taux moyen annuel de conversion, soit 1,00 \$ Can. = 0,80 \$ US

<sup>1</sup>Entrez le nom désigné du bénéficiaire qui reçoit l'argent (c.-à-d., la municipalité de x, la province de y, le gouvernement national de z).

<sup>2</sup>Champ facultatif

<sup>3</sup>Lorsque les paiements sont effectués en nature, le champ des remarques doit indiquer les paiements qui incluent des contributions en nature ainsi que la méthode utilisée pour calculer la valeur du paiement.

<sup>4</sup>Tous les paiements effectués dans des devises autres que la devise du rapport doivent être identifiés. L'entité déclarante peut utiliser la ligne Remarques supplémentaires ou la colonne Remarques pour identifier les paiements qui sont convertis, ainsi que le taux de change et la méthode principale utilisée pour les conversions de devises.

## Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

Année de déclaration **Du :** 2021-01-01 **Au :** 2021-12-31

Nom de l'entité déclarante **CIMENT QUÉBEC INC.**

Devise du rapport **CAD**



Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante **E950413**

Entités filiales déclarantes (si nécessaire)

### Paiements par projet

Pays	Nom du projet <sup>1</sup>	Taxes	Redevances	Frais	Droits découlant de la production	Primes	Dividendes	Paiements pour l'amélioration d'infrastructures	Montant total payé par projet	Remarques <sup>23</sup>

Remarques supplémentaires<sup>3</sup>:

<sup>1</sup>Entrez le projet auquel le paiement est attribué. Certains paiements peuvent ne pas être attribuables à un projet spécifique, donc il n'est pas nécessaire de les déclarer dans le tableau " Paiements par projet".  
<sup>2</sup>Lorsque les paiements sont effectués en nature, le champ des remarques doit indiquer les paiements qui incluent des contributions en nature ainsi que la méthode utilisée pour calculer la valeur du paiement.  
<sup>3</sup>Tous les paiements effectués dans des devises autres que la devise du rapport doivent être identifiés. L'entité déclarante peut utiliser la ligne "Remarques supplémentaires" ou la colonne "Remarques" pour identifier les paiements qui sont convertis, ainsi que le taux de change et la méthode principale utilisée pour les conversions de devises.